

THIBAUT SOUPERBIE · SOCIÉTÉ · UNE

Une convention de participation citoyenne bientôt signée à Saint-Laurent-les-Tours



Nadège DOUILLARD Laurent SUDRET Christophe BERTRAND

Les Saint-Laurentais peuvent s'engager.

Le 9 mars dernier, les Saint-Laurentais sont venus nombreux participer à la réunion publique organisée conjointement par la gendarmerie et la municipalité pour exposer le projet de Convention de Participation Citoyenne.



Accueillis par le premier magistrat, le commandant Huguet et le major Ouillon ont décrit ce dispositif qui existe au niveau national et qui s'inscrit dans une démarche de prévention de la délinquance ; il permet d'associer les habitants à la protection de leur quartier en s'appuyant sur leur vigilance et la notion de solidarité de voisinage.



Il rapproche ainsi les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population à travers des citoyens référents. Ces citoyens doivent être volontaires, et seront sélectionnés par la gendarmerie selon plusieurs critères (absence de casier judiciaire, répartition par quartier) ; ils seront informés sur les actes élémentaires de prévention et les comportements à adopter en cas d'événements suspects ou inhabituels. Il est précisé que les référents ne sont pas appelés à intervenir, mais simplement à relayer des informations à la gendarmerie.



La gendarmerie a ciblé la commune de Saint-Laurent-les-Tours à la suite de plusieurs vols à la roulotte intervenus en 2022 ; la commune est habituellement peu exposée aux actes de délinquance mais ces événements ont suscité dans les quartiers un engagement citoyen de vigilance qu'il est intéressant d'encourager et d'encadrer.



A la suite de la réunion, plusieurs habitants ont déjà signalé leur souhait de s'engager, preuve s'il en fallait de l'attachement des Saint-Laurentais à leur cadre de vie et à leur commune.